

**SMICTOM LOT GARONNE BAISE****Comité Syndical du 1<sup>er</sup> mars 2018****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi premier mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

<u>Nombre de délégués syndicaux</u>	
en exercice: 81 délégués	
n° ordre 2018-01 et n°ordre 2018-02	
Présents :47	votants : 56

**Étaient présents : 47 délégués**

**Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas** : Mmes Sophie CASSAGNE, Mireille PROVENT, MM Daniel GUIHARD, Michel PEDURAND, Bernard COURET, Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU, Robert BETTI, Jean-François VALAY, Abdelkarim MOBARAK, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Michel MANEC, Christian JOURDAIN, François COLLADO, Jacques DUMAIS, Aldo RUGGERI, Sylvestre CAZENOVE, Claude RESSEGAT (*19 présents*)

**Albret Communauté** : M. Alain LORENZELLI, Mmes Valérie TONIN, Liliane GRISO, Paulette LABORDE, Joëlle LABADIE, Evelyne CASEROTTO, Michelle AUTIPOUT MM. Jean-Pierre CONSTANTIN, Jacques FRESQUET, Jean-Louis MOLINIE, Michel CAZENEUVE, Guy LATOUR, Lionel LABARTHE, Jacques LAMBERT, Francis MALISANI, Lionel SEMPE, Henri de COLOMBEL, Alain POLO, Jean-Claude BAURY, Jean-Louis VINCENT, Jean-Pierre VICINI, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Claude MARIN, Christophe BESSIERES, Serge CEREAS, Bernard SENGENES (*28 présents*)

**Assistaient également à la séance :**

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale  
 Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif  
 Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique  
 Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission  
 Madame Aurelie CERZUELA : Chargée de communication

**Pouvoirs de vote : (9 pouvoirs)**

**Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas** : (4 pouvoirs)

Jean-François SAUVAUD à Daniel GUIHARD  
 Fabienne De MACEDO à Michel PEDURAND  
 Christine BIELLE à Jacques DUMAIS  
 Christiane BARROUX à Philippe LAGARDE

**Albret Communauté** : (5 pouvoirs)

Pierre DAGRAS à Jean-Pierre CONSTANTIN  
 Jean-Pierre BARRAILH à Francis MALISANI  
 Alain VILLA à Jacques LAMBERT  
 Patrice DUFAU à Jean-Claude BAURY  
 Robert LINOSSIER à Pascal LEGENDRE

**Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DUMAIS**

---

**Objet : Présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2018 / Vote**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)

**Vu** les statuts du SMICTOM LGB,

Suivant les dispositions du CGCT, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une révision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Après en avoir délibéré,

**Le Comité Syndical, à l'unanimité**

**Par son vote (à main levée)**

- **Article 1** : Prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2018.

Votants	56
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain **LORENZELLI**

AR PREFECTURE

047-200020550-20180301-2018001-BF

Regu le 06/03/2018



## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2018

Présentation au Comité Syndical le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018

## LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) : décret n° 2016-841 du 24 juin 2016

Avant l'examen du budget, le SMICTOM LGB doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement)
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- La structure et la gestion de la dette contractée : les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

### Délibération

- OBLIGATOIRE, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB

## UN BUDGET PREPARE ET ELABORE EN ADEQUATION AVEC LES GESTIONNAIRES DE CREDITS

Chaque commission a en charge la gestion des crédits attribués à son service ; les propositions ont été soumises à l'arbitrage du Bureau Syndical lors de sa séance du mardi 27 février 2018.

Les chefs de service ont été impliqués dans les propositions ; ils auront en charge le suivi des dépenses qu'ils ont estimées.

Cette procédure, nécessaire pour la maîtrise des dépenses et l'optimisation des coûts des services, s'avère efficace, depuis 2015 et nous pouvons constater des baisses des charges de fonctionnement sur certains postes.

La comptabilité analytique, permet à chaque collectivité adhérente de connaître les montants des coûts réels des prestations assurées par le SMICTOM LGB sur son territoire, avec le détail par service.

## UN BUDGET QUI DOIT POURSUIVRE L'OPTIMISATION DES SERVICES POUR PREPARER L'AVENIR

### Optimisation des services :

- le renouvellement du parc des véhicules (BOM, POLYBENNES, CAISSONS DECHETERIES)
- la rationalisation des circuits des collectes OMR et sélectives (PAP et PAV),
- les changements au niveau de la collecte sélective en porte-à-porte, **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018** :
  - **suppression de la collecte des JRM en porte-à-porte** sur toutes les communes bénéficiant de ce service,
  - **suppression de la collecte hippomobile**, remplacée par une collecte de proximité sur l'ensemble de la commune de NERAC,
- la poursuite de l'installation de PAV supplémentaires pour les 3 matériaux, afin de respecter les objectifs fixés par Citéo (Eco-emballages et Eco-Folio),
- l'adaptation et la mise aux normes des déchèteries,
- développement des actions de communication,
- mise en place de la **Redevance Spéciale** pour les professionnels
- création d'un service **Prévention**
- la maîtrise des charges de personnel.

### Stabilisation des tonnages OMR collectés et augmentation des tarifs de VALORIZON

VALORIZON avait annoncé une modification de l'harmonisation tarifaire et le lissage des tarifs de 2017 à 2023, de ce fait, en tenant compte de l'augmentation de 3 €/tonne de la TGAP, soit une incidence de 2.61 €/T en 2017.

La nouvelle actualisation du tarif 2018 va entraîner une augmentation de **2.26%** de la prestation pour le traitement soit **+ 28 000 €** pour les OMR.

### Augmentation du prix du carburant

Le prix du litre a augmenté d'environ **18.26 %** entre décembre 2017 et janvier 2018.

Sachant que 245 500 litres de gas-oil ont été consommés en 2017, nous avons calculé pour l'ensemble du parc une augmentation de **53 000 €**

### ISDND de Fauillet

L'autorisation préfectorale pour la poursuite de l'exploitation de ce site jusqu'au 31/12/2018, permettra cette année encore, d'atténuer les charges de fonctionnement (23 €/T en 2017) pour le traitement du « tout venant » ; de ce fait le SMICTOM LGB a économisé **26 151 €** et prévoit pour l'exercice 2018 une atténuation d'environ **15 000 €**

*PRECISION : le montant de la ligne semi-budgétaire (1 145 000 €) prévu pour le site de FAUILLET a été réintégré dans le budget en 2015. Il n'est pas compté dans le résultat comptable, mais dans le plan de financement, chaque année, les études, les prestations et travaux seront imputés à cette opération (investissement ou fonctionnement).*

## Modification du plan pluriannuel d'investissement (P.P.I.)

### Poursuite de la programmation des investissements pour la période 2018 à 2022 :

Par délibération en date du 31 mars 2016, le Comité Syndical avait approuvé le P.P.I. pour la période 2016-2020.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement, est un **outil de programmation des investissements envisagés pour les cinq ans à venir**, tenant compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation. En se basant sur les capacités financières du SMICTOM LGB (participations, excédent, capacité d'endettement), il nous renseigne sur la réalisabilité de nos investissements, tout en s'assurant, avant de les mettre en œuvre, que les objectifs seront compatibles sur la durée avec les moyens financiers du SMICTOM LGB.

Le PPI est de ce fait aussi un **outil de bonne gestion** qui doit donc garder un **caractère évolutif** car il pourra être réactualisé chaque année, afin de tenir compte des aléas de toute programmation, et pour procéder aux ajustements nécessaires.

### Résultat comptable du SMICTOM LGB (excédent cumulé fonctionnement & investissement) :

- 2015 : 940 353 €
- 2016 : 839 826 €
- 2017 : 1 262 586 €
- 2018 : 1 362 000 € (prévisionnel)
- 2019 : 1 362 000 € (prévisionnel)
- 2020 : 1 548 000 € (prévisionnel)
- 2021 : 1 548 000 € (prévisionnel)
- 2022 : 1 548 000 € (prévisionnel)

Principaux investissements	Montant
Achats de véhicules	1 250 000 €
Adaptation des collectes, renouvellement du parc	
Réhabilitation de l' ISDND de Fauillet	690 000 €
Investissement pour le suivi trentenaire	
Site unique (études et réalisation) HQE	4 331 000 €
Siège, garage, atelier, station de lavage, vestiaires.....	
Collecte sélective en PAV	155 000 €
Mise à niveau et renouvellement	
Actions innovantes - Prévention	200 000 €
Valorisation avant traitement	

**Achats de véhicules : 1 250 000 € sur six exercices**

2017 : 342 000 € pour 2 BOM neuves et 80 000 € pour une poly benne d'occasion récente (C.A. 2017)

2018 : 175 000 € pour 1 BOM

2019 : 320 000 € pour 1 BOM mixte (lève-conteneurs + grue avec KINSHOFFER)

2020 : 175 000 € pour 1 BOM – terminant le renouvellement du parc (prochain en 2021)

2022 : 100 000 € pour une poly benne CS-PAV-DEC

2023 : 100 000 € pour une poly benne CS-PAV-DEC

**GESTION DU PARC DE VEHICULES DANS LE CADRE DE L'OPTIMISATION DES CIRCUITS DE COLLECTE**

❖ **Collecte OMR** : 7 circuits = 7 BOM + 4 BOM supplémentaires pour rotations, transfert, mulet ou entretien, soit **11 BOM minimum**

❖ **Collecte sélective PAP** : remplacée par une collecte de proximité (PAV) préconisée par CITéO (-1BOM)

❖ **Optimisation dès 2020** :

- Compacteurs solaires en remplacement des PR-OMR de grande capacité (CALIGNAC, MONCAUT, MONTAGNAC), collectés en F 0.5 par un véhicule poly benne (optimisation des trajets de la BOM n°7 et des frais de personnel : 1 agent)
- Conteneurs OMR enterrés (acquisition d'une BOM mixte équipée d'un grappin et de lève-conteneurs) pouvant collecter jusqu'à 9T au lieu de 7 T actuellement (optimisation des trajets de la BOM n°7 – l'équipe, composée de 2 agents polyvalents, titulaires du permis C qui pourront être affectés pour compléter le temps de travail, aux transferts des caissons des déchèteries ou à la collecte de PAV)
- Le quai de transfert permettra la suppression de **2 BOM** réservées actuellement pour les rotations ou transferts ainsi que le poste dédié (agent muté au syndicat départemental de traitement)

■ **Incidence sur le parc de véhicules :**

- 2018 à 2019 : **15 BOM** (OMR + CS + Déchets verts + « mulets »)
- 2020 à 2022 : **12 BOM** dont 1 mixte
- Maîtrise des charges de fonctionnement (carburant, entretien...)
- Maîtrise des charges de personnel

■ **Incidence sur l'état de la dette :**

- **-36 000 €/BOM/an, soit 108 000 € (540 000 € sur 5ms)**

**Collecte sélective en P.A.V. : 155 000 €****Pack de base 5 400 € (trois colonnes aériennes)**

- Augmentation du nombre de PAV..... : 73 000 €
- Renouvellement du parc et harmonisation..... : 82 000 €

Le compte rendu d'activité pour la collecte des emballages ménagers pour l'exercice 2016, établi par CITéO, nous renseigne sur les résultats constatés sur cet exercice, à savoir qu'en matière de performance, nos pistes de progrès portent sur le verre et les emballages légers. Avec toutefois une évolution favorable pour le verre (+10.9%), elle devrait être meilleure en 2017 puisque le parc des colonnes verre a été complété.

**Si nos performances sont à améliorer, en revanche, les erreurs de tri et les coûts sont inférieurs à la moyenne.**

**L'engagement du SMICTOM LGB :**

- chaque commune doit être équipée d'un PAV complet de 1 à 500 habitants
- 1 PAV supplémentaire par tranche de 500 habitants (400 habitants pour le verre)

**DOTATION PAV ACTUELLE PAR TERRITOIRE**

<b>ALBRET COMMUNAUTE</b>	<b>34 COMMUNES - 27 510 HABITANTS</b>	<b>MOYENNE DE COLONNES/POPULATION</b>
EML	79 colonnes	69
JRM	70 colonnes	69
VERRE	90 colonnes	69
<b>TOTAL</b>	<b>239 colonnes</b>	<b>207</b>
<b>CCCCP</b>	<b>29 COMMUNES - 18 747 HABITANTS</b>	<b>MOYENNE DE COLONNES/POPULATION</b>
EML	54 colonnes	47
JRM	46 colonnes	47
VERRE	59 colonnes	47
<b>TOTAL</b>	<b>159 colonnes</b>	<b>141</b>
<b>RECAPITULATIF</b>	<b>63 COMMUNES - 46 257 HABITANTS</b>	<b>MOYENNE DE COLONNES/POPULATION</b>
EML	133 colonnes	116
JRM	116 colonnes	116
VERRE	149 colonnes	116
<b>TOTAL</b>	<b>398 colonnes</b>	<b>348</b>

## DOTATION SUPPLEMENTAIRE A PREVOIR PAR COMMUNE

Calignac	1 PAV complet
Feugarolles	1 JRM
Lamontjoie	1 VERRE
Lavardac	2 EML - 3 JRM - 1 VERRE
Moncaut	1 JRM - 1 VERRE
Montagnac/Auvignon	1 JRM - 1 VERRE
Montesquieu	1 JRM
Vianne	1 PAV complet
<b>ALBRET COMMUNAUTE</b>	<b>4 EML - 9 JRM - 6 VERRE</b>
Aiguillon	6 EML - 6 JRM
Granges/Lot	1 JRM - 1 VERRE
Laugnac	1 JRM - 1 VERRE
Madaillan	1 PAV complet
Montpezat	1 JRM - 1 VERRE
Port-Sainte-Marie	3 EML - 2 JRM
Puch d'Agenais	1 VERRE
<b>CCCCP</b>	<b>10 EML - 12 JRM - 5 VERRE</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 EML - 21 JRM - 11 VERRE</b>

**Réhabilitation de l'ISDND de FAUILLET : 740 000 € en autofinancement**

Etudes et assistance M.O..... : 70 000 €  
 Réhabilitation (fin de l'arrêté d'autorisation d'exploitation)..... : 620 000 €  
 Suivi trentenaire post exploitation..... : 50 000 €

**Site unique : 4 331 000 € (sur trois exercices de 2018 à 2020)**

Etudes – A.M.O. et divers dossiers ICPE.....	200 000 €
Aménagement du terrain (VRD et clôture.....)	1 186 000 €
Construction des bâtiments.....	2 741 000 €
Station de lavage.....	54 000 €
Quai de transfert.....	100 000 €
Pont bascule.....	50 000 €

Le dossier de demande de subvention DETR a été remis fin décembre 2017, une nouvelle proposition a été transmise le 15 février dernier, pour présenter un phasage sur 2 exercices budgétaires :

- tranche 1 : 1 947 137.50 € HT (subvention attendue 389 427.50 € HT)
- tranche 2 : 1 391 526.50 € HT (solde subvention.... 278 305.30 € HT)

■ **MONTANT TOTAL DE L'OPERATION..... 3 338 664 € HT soit 4 006 397 € TTC**

Les contacts ont été pris avec l'ADEME pour compléter le financement et les soutiens pour cette opération (minimum attendu environ 667 730 €).

❖ **Plan de financement des travaux :**

➤ Montant des dépenses.....	<b>4 006 397 €</b>	
➤ Subvention DETR.....	667 730 €	
➤ Autres subventions.....	667 730 €	
➤ FC.TVA.....	657 000 €	
TOTAL .....	<b>1 992 460 €</b>	
➤ Réalisation d'emprunt sur une durée de 20 ans.....		<b>2 200 000 €</b>

❖ **Plan de financement du quai de transfert et pont bascule :**

➤ Montant des dépenses.....	<b>150 000 €</b>	
➤ Réalisation d'emprunt sur une durée de 20 ans.....		<b>100 000 €</b>

■ **Incidence sur l'état de la dette :**

- **140 000 €/an (sur 20 ans)**

❖ Atténuation des charges de fonctionnement :

Les projections actuelles du regroupement des services sur un site unique, mettent en évidence les économies substantielles suivantes :

- Carburant
- Entretien du matériel
- Gestion du temps de travail
  
- La refonte des circuits diminuera le kilométrage parcouru par nos véhicules d'environ 26 000 km/an ; selon les études et analyses réalisées à partir des données enregistrées en 2017, un km coûte en moyenne 6 €, l'économie attendue sera de **156 000 €/an**
  
- Suppression de la location des garages de BARBASTE..... **30 000 €/an**
  
- Incidence sur les charges de fonctionnement :
  - **- 186 000 €/an**

Actions innovantes :

Etudes et éventuellement investissement, en adéquation avec propositions du Plan Départemental, sur des techniques qui permettront d'atteindre :

- **les objectifs de prévention règlementaires d'ici 2025 :**
  - Programme de Prévention des Déchets doit permettre de stabiliser la production des déchets en s'intégrant dans le cadre de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources (Loi de Transition Energétique : **-10% DMA produits par habitant**)
  - Instauration de la redevance spéciale (2018) et tarification incitative (2025)
  
- **les objectifs de réduction de l'enfouissement de 50%**, par rapport à 2010, notamment par la valorisation des produits collectés :
  - organique (composteurs, dés hydrateurs.....)
  - énergétique (filère bois et déchets verts)

**Emprunts envisagés pour le financement des opérations :**

<b>OBJET</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DUREE</b>	<b>TAUX</b>
Acquisition 1 BOM en 2018 Acquisition 1 BOM mixte en 2019 Acquisition 1 BOM en 2020	170 000 € 300 000 € 170 000 €	5 ans	1.2%
Acquisition d'1 poly benne pour PAV et déchèteries en 2022 Acquisition d'1 poly benne pour PAV et déchèteries en 2023	100 000 € 100 000 €	5 ans	1.2%
Colonnes tri PAV (nouvelles et renouvellement) en 2018 Colonnes tri PAV (nouvelles et renouvellement) en 2019 Colonnes tri PAV (nouvelles et renouvellement) en 2020	70 000 € 40 000 € 40 000 €	6 ans	1.2%
Acquisition de conteneurs OM-déchets verts- R.S. en 2018	30 000 €	6 ans	1.2%
Acquisition de compacteurs solaires OM en 2019	200 000 €	10 ans	1.2%
Equipement des déchèteries (caissons et divers) en 2019 Mise aux normes des déchèteries en 2021	30 000 € 50 000 €	6 ans 20 ans	1.2%
Site unique - 1 <sup>ère</sup> tranche des travaux (1 partie VRD-Bâtiments Adm. et tech.) en 2018 - 2 <sup>ème</sup> tranche (fin VRD et garages) en 2019 - Construction quai de transfert et pont bascule en 2020	1 075 000 € 1 075 000 € 150 000 €	20 ans	2%

## SIMULATION DES REMBOURSEMENTS DES CREDITS POUR LA PERIODE DE 2018 A 2026

OBJET ANNEE	MONTANT ANNUITE								
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
BOM 2017	123 450	123 450	123 450	-					
BOM 2018	18 800	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000			
BOM mixte 2019				62 400	62 400	62 400	62 400	62 400	
BOM 2020				36 000	36 000	36 000	36 000	36 000	
BOM CS	24 550	24 550	24 550	24 550					
POLYBENNE 2017	66 000	66 000	66 000	16 500	16 500				
POLYBENNE 2022						21 600	21 600	21 600	21 600
POLYBENNE 2023							21 600	21 600	21 600
PAV 2017	42 450	42 450	42 450	42 450	16 600	11 400	2 700	2 700	2 700
PAV 2018		12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000		
PAV 2019			7 200	7 200	7 200	7 200	7 200	7 200	
PAV 2020				7 200	7 200	7 200	7 200	7 200	7 200
CONTENEURS	10 350	10 350	10 350	8 600	8 600	5 200	5 200	5 200	5 200
COMPACTEURS SOLAIRES		22 200	22 200	22 200	22 200	22 200	22 200	22 200	22 200
DECHETERIES	69 000	70 000	70 000	70 000	51 900	46 700	46 700	46 700	46 700
SITE UNIQUE									
terrain	15 800	15 800	15 800	15 800	15 800	15 800	15 800	15 800	15 800
1ère tranche		65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000
2ème tranche			65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000
quai transfert				9 600	9 600	9 600	9 600	9 600	9 600
<b>TOTAL</b>	<b>375 600</b>	<b>487 800</b>	<b>560 000</b>	<b>500 500</b>	<b>432 000</b>	<b>423 300</b>	<b>400 200</b>	<b>388 200</b>	<b>282 600</b>
<b>OPTIMISATION</b>		<b>120 000</b>	<b>150 000</b>	<b>306 000</b>					
<b>RESULTAT</b>	<b>375 600</b>	<b>367 800</b>	<b>410 000</b>	<b>194 500</b>	<b>126 000</b>	<b>117 300</b>	<b>94 200</b>	<b>82 800</b>	<b>- 23 400</b>

Durée des emprunts égale à la durée d'amortissement :

- 5 ans pour un véhicule,
- 6 ans pour les conteneurs, colonnes de PAV sélectif, caissons déchèteries,
- 10 ans pour les compacteurs solaires et des hydrateurs
- 20 ans pour les constructions des bâtiments.

## PERSPECTIVES POUR LES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES ADHERENTES – ANNEE 2018

L'effort consenti par les collectivités avec l'intégration des sommes dues au titre des régularisations des cotisations des exercices précédents et les démarches engagées au niveau de l'optimisation des collectes (OMR et sélectives) ont permis pour la 1<sup>ère</sup> fois de terminer un exercice en adéquation avec les prévisions budgétaires.

TOTAL DES DEPENSES 2017	4 977 776,22 €
TOTAL DES PRODUITS 2017	1 018 966,15 €
Participations reçues en 2017	4 329 585,21 €
MONTANT DES PARTICIPATIONS 2017	4 148 503,21 €
REGULARISATION 2016	181 082,00 €
TOTAL DES RECETTES 2017	5 348 551,36 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	370 775,14 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2016 REPORTE	867 570,49 €

EXCEDENT A REPORTER SUR 2018	1 238 345,63
------------------------------	--------------

- L'analyse des coûts de fonctionnement 2017 fait apparaître un coût moyen de 116 €/habitant pour l'ensemble des services.
- Perspectives de calcul des participations des collectivités adhérentes

Le calcul des participations des collectivités adhérentes doit être basé sur les coûts réels des services (en y intégrant les coûts de l'administration générale, de la communication et de l'atelier calculés à l'habitant) et permettre de maintenir la péréquation des coûts de transport.

### OBJECTIF 2018

**Maintenir le montant des participations 2017 pour l'année 2018, malgré l'augmentation de certains coûts de fonctionnement**